

ARRETE DAJI/2022/signature/N°031
Portant délégation de signature

à

Madame Elodie GONTIER
Chef de bureau personnel HCC/Vacataires
Direction des Ressources Humaines (DRH)

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est consentie à **Madame Elodie GONTIER, Cheffe de bureau personnel HCC/Vacataires**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, pour les affaires concernant la **Direction des Ressources Humaines**, les actes qui suivent.

Chapitre I
Gestion des personnels

Article 2

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes concernant :

- **Actes** :
 - Attestations diverses (pôle emploi, IRCANTEC...)

- **Actes avec un impact financier** :
 - Attestations de service fait sur les certificats de prise en charge des frais médicaux
 - États liquidatifs remboursement de transport
 - Contrats de recrutement des contractuels étudiants

Chapitre II **Dispositions générales**

Article 3

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 4

Le présent arrêté abroge l'arrêté 2020/SIGNATURE/n°98 en date du 6 janvier 2020.

Article 5

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de la Direction des Ressources Humaines en un lieu accessible à l'ensemble des personnels. Il est mis en ligne sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 6

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2022

Vu et pris connaissance

Le(s) délégataire(s)

Madame Elodie GONTIER
Cheffe de bureau personnel
HCC/Vacataires



Le délégant,

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

